

Prêt d'honneur

INITIATIVE MOSELLE NORD

Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur pour création ou reprise d'entreprise de Initiative Moselle Nord est un dispositif global d'accompagnement à la création ou reprise d'entreprise.

Cet outil intervient en complément des services existants à plusieurs niveaux dans les projets de création : le soutien financier sous forme de prêt d'honneur, le parrainage par un membre du réseau et au niveau de l'accompagnement technique et financier.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Le prêt est accessible aux entreprises de moins de cinq ans sur le territoire de Moselle Nord : CA Portes de France Thionville, CA Val de Fensch, CC Cattenom et Environs, CC Arc Mosellan, CC Pays Haut val d'Alzette.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant du prêt de Initiative Moselle Nord est de 1 500 à 60 000 € pour des projets spécifiques (en fonction des apports et du prêt bancaire et du besoin du plan de financement).

Pour quelle durée ?

Le prêt est remboursable en 24 à 60 mois maximum.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Les demandes de prêt d'honneur sont à faire à Initiative Moselle Nord.

Critères complémentaires

- Création datant d'au plus 3 ans.
- Publics visés par le dispositif
 - › Créateur
 - › Repreneur

Organisme

INITIATIVE MOSELLE NORD

- **Initiative Moselle Nord**
2, Boulevard Henri Bécquerel
57970 YUTZ
Téléphone : 0387529422
Télécopie : 0387529423
E-mail : pfil@synergie-ceei.com